

ues légumes :
 ur *Bethléhem*,
 retour de cette
 jour, elles se
 sure, qui n'é-
 onnés dans la
 était à demi

leur arrivée,
 dé le 10 mai
 en qualité de
 n présence de
 ceray prit sa
 noviciat qui
 les vœux so-
 é, après avoir
 édifièrent pas
 sion parfaite
 ne l'avaient
 leur comman-
 tillet, Morin
 Le Jumeau
 et de fidélité
 capables de
 raient toutes
 k années de
 elles adres-

sèrent une requête à M. de Laval pour être ad-
 mises à la profession des vœux solennels, ce qu'il
 leur accorda volontiers par ses lettres du 7 oc-
 tobre 1671, adressées à M. Souart, à qui il com-
 muniqua tous les pouvoirs nécessaires. En consé-
 quence, le 27 du même mois, les sœurs Morin
 et Denis, et le lendemain, fête de saint Simon et
 saint Jude, les sœurs de Brésoles, Macé, Maillet,
 Le Jumeau et Babonneau, se consacrèrent irré-
 vocablement au service de DIEU. « Par là, dit la
 « sœur Morin, M. de Laval acheva cet établisse-
 « ment pour ce qui était du spirituel, de manière
 « à ne pouvoir plus s'en dédire. Il n'est pas en
 « mon pouvoir, ajoute-t-elle, de faire connaître
 « le grand contentement que chacune de nous
 « en ressentait en son âme, ni celui de tous nos
 « amis, singulièrement de MM. les prêtres de
 « Saint-Sulpice, qui ont toujours été nos direc-
 « teurs spirituels, et nos protecteurs en tout,
 « particulièrement M. Souart, notre confesseur
 « pendant vingt-cinq ans consécutifs, et qui
 « nous a aidées à subsister par ses libéralités
 « et ses aumônes (1). »

Mais la joie des filles de Saint-Joseph fut trou-
 blée l'année suivante par l'ordre que reçut la
 mère du Ronceray de retourner à la maison de
 Laval lorsqu'elle aurait achevé la troisième année

1671.

(1) *Annales
 des hospita-
 lières de Vil-
 lemarie, par
 la sœur Morin.*

1672 et suiv.

IX.
 La sœur
 du Ronceray
 est rappelée
 en France.